

Le Bureau communautaire s'est réuni le 18/04/2024, sur convocation du Président envoyée le 11/04/2024.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusés : R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, M. GUEGUEN.

BU2024-15– FINANCES (7.10) –AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES – BANDES CYCABLES ENTRE TOUL ET ECROUVES – TRANCHE 1

La route départementale 400 est considérée comme un axe structurant dans le schéma directeur des mobilités actives, approuvé en décembre 2022 par les élus de la CC2T. Plusieurs projets d'aménagements permettant d'augmenter la part modale du vélo sont programmés en 2024 et les années suivantes.

Parmi ces projets, la CC2T envisage, conformément au règlement d'intervention en faveur des mobilités actives, d'assurer le **renouvellement du marquage des bandes cyclables entre le pont SNCF de la gare de Toul et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) situé à Ecrouves**. Ces aménagements ont été réalisés il y a quelques années par les communes de Toul et Ecrouves et ont été effacés progressivement. Ils seront repris entièrement et améliorés en accord avec les deux communes concernées pour favoriser de manière fluide la circulation des vélos. Ainsi sur le ban communal de Toul, quelques places de stationnement seront effacées et les vélos n'auront plus à monter sur les trottoirs puis à en redescendre pour circuler. Par ailleurs, les intersections avec des voies ouvertes à la circulation seront mieux marquées afin de donner aux cyclistes une meilleure visibilité vis-à-vis des flux motorisés.

Ce tronçon entre le pont SNCF de Toul et le SDIS à Ecrouves constitue une première étape. Le marquage de la RD 400 étant amené à être créé vers Ecrouves village. Sur cette seconde tranche, un travail d'analyse de la gestion des intersections (notamment au niveau de Sainte Catherine) sera à conduire avec la commune d'Ecrouves et le département 54 courant 2024.

Au-delà des communes concernées, les aménagements ont été identifiés avec le département de Meurthe et Moselle, autorité compétente sur la RD 400.

Le coût prévisionnel des marquages de la tranche 1 est de 22 764,00 € HT. Il est proposé de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de Meurthe et Moselle, à hauteur de 30%, soit un montant de subvention demandé de 6 829,00 €.

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- **Autoriser monsieur le Président à solliciter l'accompagnement financier du département de Meurthe et Moselle pour le projet tel que décrit ci-dessus ;**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité.